

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE.

MORNEAU & CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

LA FILLE DE MARGUERITE

DEUXIÈME PARTIE.—Mlle DE TERRYS.

XIII

— Il me paraît évident, dit-il, que l'étude du viscère nous

donnera la preuve que cet homme est mort empoisonné lentement, peu à peu, par petites doses; la dessiccation presque absolue des chairs le démontre préremptoirement.

— Le poison administré doit être un caustique, fit observer le chimiste; mais je n'ai jamais rien vu de comparable à l'effet produit.

— J'ai eu à étudier, il y a vingt-cinq ans, un sujet qui se présentait dans des conditions presque identiques reprit le docteur. C'était aux environs d'Orléans. Après examen, il me fut facile de découvrir le poison végétal administré... Il appartenait à la famille des euphorbes d'Abyssinie...

— Pardon, cher professeur, répliqua le chimiste; mais selon moi le cas ne devait pas être absolument le même, car l'euphorbe ne pourrait produire le ramolissement cutané que je constate ici. Au lieu de se resserrer sous l'action du poison, les tissus se détendent.

Le docteur ne répondit pas et prit son scalpel.

Le cerveau fut examiné tout d'abord. Il présentait des plaques blanchâtres sur les parois de l'enveloppe cérébrale. Le cœur était d'un volume anormal.

Des scories blanchâtres obstruaient en partie les vaisseaux intérieurs. Le foie et les poumons offraient les mêmes tâches que le cerveau.

— Cet homme, reprit le docteur après un silence, a dû suc

comber quelques minutes après avoir absorbé le breuvage meurtrier...

— Alors l'empoisonnement est positif? demanda le juge d'instruction.

— Oh! tout ce qu'il y a au monde de plus positif, de plus indiscutable, mais il nous reste à déterminer la nature du poison... L'analyse nous l'apprendras...

Le juge d'instruction donna l'ordre de porter une partie des bocaux au laboratoire de chimie de la préfecture, et il regagna le palais de justice avec le chef de la sûreté.

— Je vais signer un mandat d'amener... dit-il à ce dernier. Il faut, en l'état des choses et le crime étant manifeste, que mademoiselle de Terrys soit écrouée ce soir..

— Me permettez-vous, monsieur, de vous adresser une observation?

— Certes! Vous savez que j'ai la plus grande confiance en vos lumières...

— Eh bien, l'arrestation immédiate vous pa-



Jarrelonge avait entamé son refrain de lugubre mémoire.

rait-elle indispensable?

— Elle me paraît du moins indiquée... Voyez-vous quel que inconvenient à prendre cette mesure?

— Aucun, si vous avez l'intention de confronter mademoiselle de Terrys avec le cadavre..